

## Louer ma maison en attente d'une eventuelle vente

Par **bouvron**, le **01/11/2014** à **17:22** 

bonsoir,

j'ai mis ma maison en vente ai je le droit de la louer, en attendant de la vendre???

cordialement

## Par cocotte1003, le 01/11/2014 à 18:37

Bonjour, vous pouvez toujours la louer mais il faudra la vendre avec le locataire dedans ce qui va la d'évaluer. In bail meublé est d'un an et en non meublé de trois ans, avec une procédure strict pour rompre le bail si vous voulez la vendre sans locataire, cordialement

## Par amajuris, le 01/11/2014 à 20:42

bsr.

sachant qu'il est toujours difficile de faire partir l'occupant d'un logement qui ne le veut pas, je ne suis pas sur que ce soit une bonne idée. cdt Par Lag0, le 02/11/2014 à 09:52

Bonjour,

Sans compter qu'il sera difficile de trouver un locataire qui accepte de louer une maison en vente car il devra subir les visites des éventuels acheteurs...

Par bouvron, le 03/11/2014 à 17:25

merci beaucoup a tous

cordialement